

**Arrêté n°33/ARS-OI
portant changement de gérant et de dénomination sociale d'une entreprise de
transport sanitaire terrestre**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE DE SANTE OCEAN INDIEN
Chevalier de la légion d'honneur

- Vu le Code de la Santé Publique ;
le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé
- Vu le décret du 22 août 2018 portant nomination de Madame Martine LADoucETTE, en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien ;
- Vu la décision n°146/2018/DG/ARS-OI du 19 novembre 2018 portant délégation de signature ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 4492 portants agréments pour l'entreprise de transport sanitaire terrestre en date du 6 novembre 1979 ;
- Vu l'arrêté n° 141/ARS-OI du 12 juin 2012 modifiant l'arrêté n° 4306 DRSS/IS du 1^{er} décembre 2006 portant agrément de l'entreprise de transport sanitaire « Ambulance La Permanente »
- Vu le changement de statuts de l'Ambulance la Permanente en date du 04 octobre 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article premier de l'arrêté préfectoral n° 4492 en date du 6 novembre 1979 susvisé est modifié comme suit :

Dénomination sociale : « LA PERMANENTE DU GUILLAUME (SARL) »

Gérant : - M. TIBERE Paul

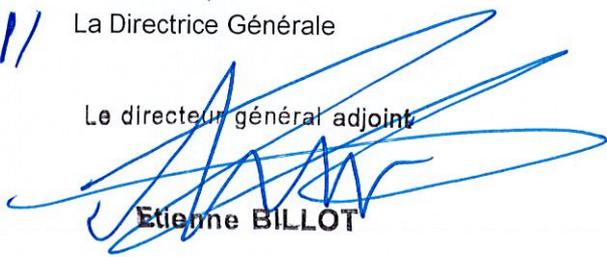
Le reste est sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans le délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

Article 3 : Madame la Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Saint Denis, le
// La Directrice Générale

Le directeur général adjoint


Etienne BILLOT